DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MILLERY

Plan Local d'Urbanisme

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
03			

Localisation des secteurs

Les orientations d'Aménagement et de Programmation concernent quatre secteurs. Les secteurs à vocation d'habitat sont tous situés dans le tissu urbain existant, dans des espaces de transition entre le bâti ancien et le bâti récent (pavillonnaire). Le secteur 4, à vocation d'activités, concerne la zone d'activités de la Bâtonne.

Le choix de ces trois secteurs d'urbanisation a fait l'objet d'une réflexion stratégique globale qui s'est traduite par la volonté de :

- **Mener le développement urbain** de la commune au sein même du tissu existant.
- **Densifier le tissu urbain** tout en prenant en compte la morphologie urbaine existante et en préservant le cadre de vie.
- **Compléter le maillage viaire** en optimisant les réseaux et en favorisant le décloisonnement des quartiers par la création de cheminements piétons
- **Assurer une bonne insertion paysagère** des bâtiments d'activités

Secteur 1

Etat des lieux

Ce secteur est situé dans la partie Est du bourg de Millery, entre les lieux-dits « Le Bouillon » et « Croix Maladière ».
Il est longé au Sud par la route départementale 117 (Avenue Gilbert Fabre), axe structurant de la commune et au Nord par la Rue du Guicholet. Sa localisation est considérée comme stratégique dans la mesure où il marque l'entrée de village de Millery et se trouve à proximité immédiate d'équipements sportifs (terrains de tennis et future salle de gymnastique).
Par ailleurs, ce secteur est caractérisé par la présence dominante d'espaces boisés, sur sa partie Nord/Ouest et Est.

Surface : 4 390 m².

Enjeux

L'aménagement de ce secteur doit répondre à plusieurs enjeux :

- ***L'affirmation*** de l'entrée de village
- ***La préservation*** de la trame verte
- ***Le décloisonnement*** de l'ilot

Principes d'aménagement

- Organiser les accès par les deux voies existantes (Rue du Guicholet et Avenue Glibert Fabre)
- Assurer une liaison piétonne Nord/Sud qui traverse le site afin de relier la Rue du Guicholet de l'Avenue Gilbert Fabre
- Préserver les espaces boisés
- Créer un espace public sur l'Avenue Gilbert Fabre pour répondre aux futurs besoins en stationnements de la salle de Gymnastique et pour créer une interface entre les logements et l'équipement public
- Proposer une offre diversifiée d'habitat comprenant :
    - Environ 8 logements de type intermédiaire en R+1 sur la partie Nord implantés sur la voie dans le but de rappeler la morphologie urbaine de la Rue du Guicholet
    - Environ 20 logements collectif en R+2 au Sud afin d'affirmer le caractère urbain de l'entrée de village.

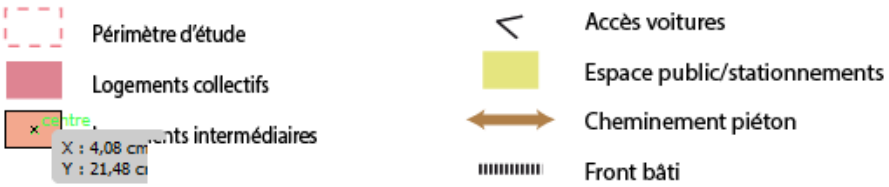

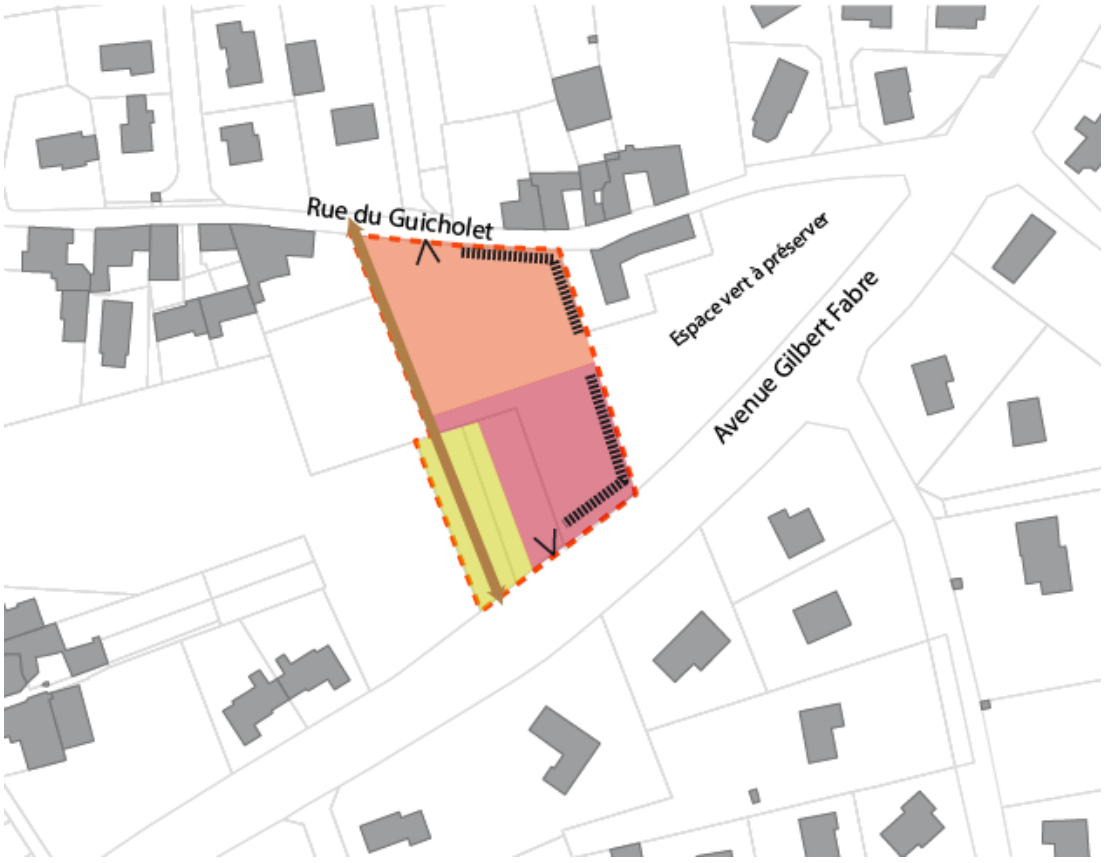

Programmation

Partie Nord : 8 logements intermédiaire environ (R+1)
Partie Sud : 20 logements collectifs environ (R+2)

Soit 28 logements dont environ 14 logements locatifs sociaux sur une surface de terrain de 4390 m² (63 logements/hectare).

Secteur 2

Etat des lieux

Ce secteur est situé dans la partie Sud/Est du bourg de Millery, au lieu-dit « Haute-Valois », à l'interface du bâti ancien des rues de la Gallée et de la Haute-Valois et du tissu pavillonnaire plus à l'Est.
Le site est bordé à l'Ouest par la Rue de la Haute-Valois, au Sud par la Rue de la Gallée, à l'Est et au Nord/Est par le Chemin de la Combelande et au Nord par la Rue Froide.
Il faut également noter la présence d'un espace boisé au Sud du site.
Une opération de logements collectifs est en cours d'urbanisation au Nord du secteur (Rue Froide).

Surface : 2,15 ha

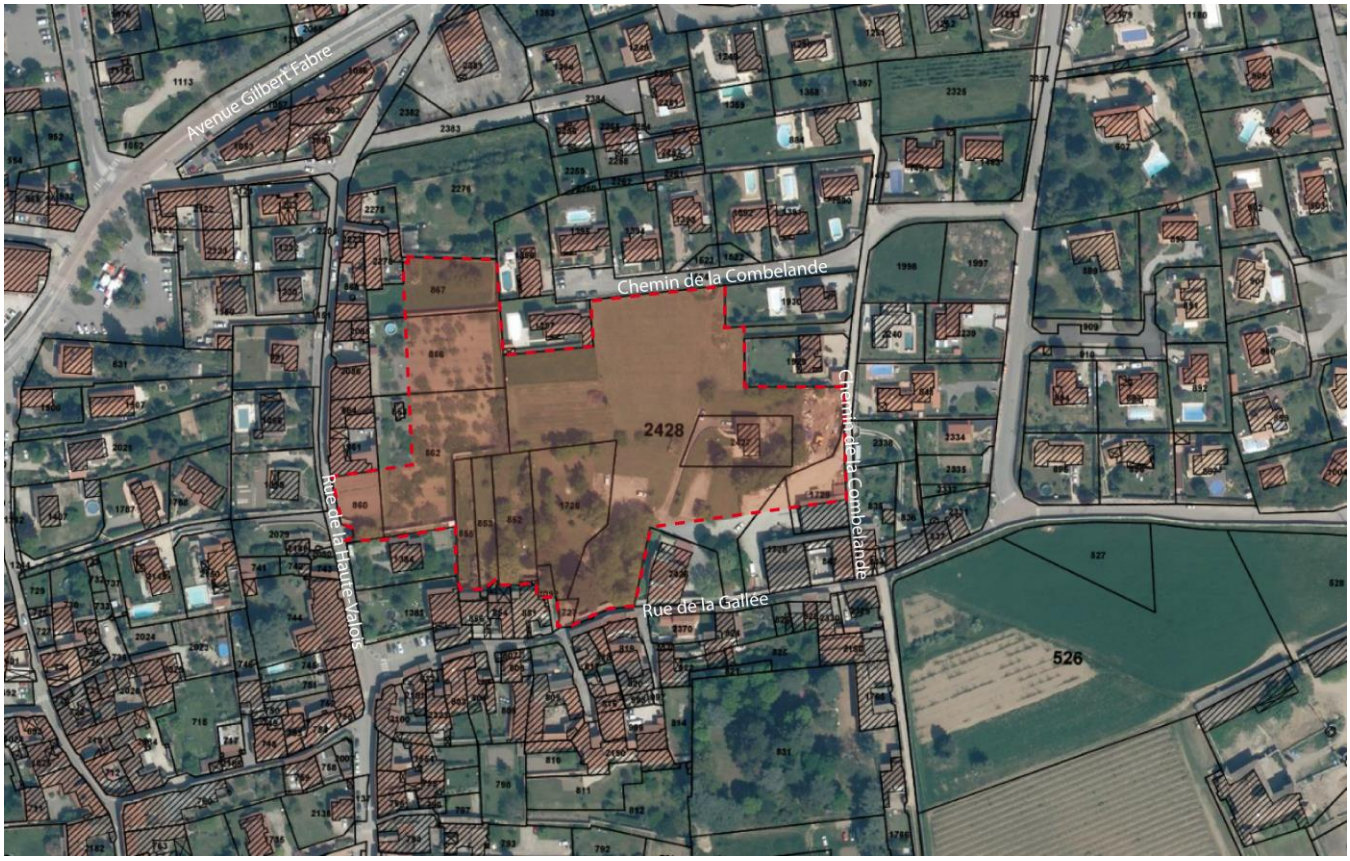

Enjeux

- ***Le respect de la morphologie urbaine existante*** (bâti ancien dense et bâti récent peu dense)
- ***Le décloisonnement du quartier***, notamment du Chemin de la Combelande
- ***La préservation*** de la trame verte

Principes d'aménagement

- Organiser la desserte interne depuis deux accès principaux : la Rue Froide au Nord et la Rue de la Gallée au Sud
- Créer un cheminement doux depuis la Rue de la Haute-Valois vers le centre du secteur
- Créer un espace partagé, véritable lieu collectif (véhicule motorisés, cycles, piétons) sur l'axe Nord/Sud. Cet espace devra permettre autant le passage des véhicules que l'occupation de l'espace par les habitants.
- Préserver l'espace boisé au Sud du site ainsi que la masse végétale aux abords de la maison existante
- Créer un effet Rue sur l'axe Nord/Sud par un alignement du bâti sur l'espace partagé.
- Préserver la construction existante

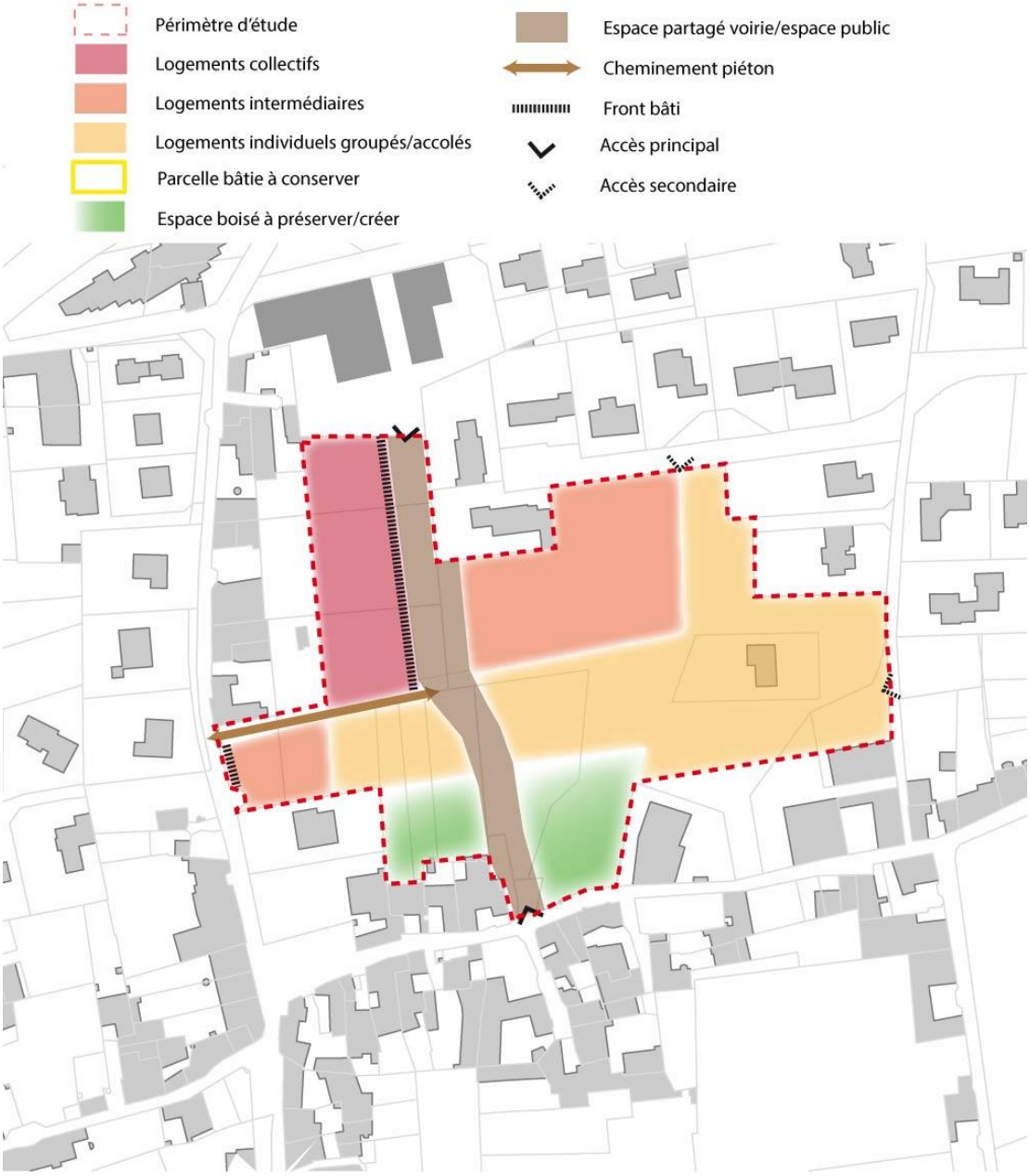

Programmation

Partie Ouest : 3 bâtiments de10 logements collectifs chacun environ (R+2)
Partie Sud/Ouest : 3 logements intermédiaires (R+1)
Partie Nord : 20 logements intermédiaires environ (R+1)
Partie Est : 5 logements individuels groupés/accolés (R+1)
Partie Sud : 8 logements individuels groupés/accolés (R+1)

Soit 66 logements sur une surface de terrain de 2.15 ha, dont environ 33 logements locatifs sociaux (33 logements par hectare).

Secteur 3

Etat des lieux

Ce secteur se situe au Sud du bourg, dans un ilot délimité par la Rue des Grès à l'Ouest, la Rue des Cèdres au Nord, la Rue Côte Marquis au Sud et la Rue du Rivat à l'Est.
Il est localisé dans un tissu urbain relativement lâche (habitat pavillonnaire) mais se trouve proche du vieux bourg et du secteur dense de la commune.
Ce quartier est en cours de densification avec la construction récente de logements collectifs au Nord du site.

Enjeux

- ***La poursuite de la densification*** du quartier sans dénaturer le cadre de vie
- ***Le décloisonnement de l'ilot***, en particulier la Rue des Cèdres

Principes d'aménagement

- Créer un cheminement piéton Nord/Sud afin de désenclaver la Rue des Cèdres
- Organiser l'accès des logements par la Rue Côte Marquis
- Assurer la transition entre le tissu ancien dense et le pavillonnaire par la construction de logements de type intermédiaires (R+1) dans la partie Sud et individuels groupés (R+1) au Nord

Programmation

Partie Nord : 5 logements individuels groupés/accolés (R+1)
Partie Sud : 10 logements intermédiaires (R+1)

Soit 15 logements dont environ 8 logements locatifs sociaux sur une surface de terrain de 4 400 m² (34 logements par hectare)

Secteur 4

Etat des lieux

Ce secteur se situe à l'Est de la commune et est longé à l'Est par la RD 315 et la voie de chemin de fer et bordé à l'Ouest par des terres agricoles. Il bénéficie d'une situation privilégié pour le développement des activités économiques car localisé à proximité immédiate des grandes infrastructures de transports (A7). D'une superficie de 23 hectares, il est aujourd'hui occupé par une ancienne carrière dont l'activité a pris fin en 2012 ainsi que de quelques activités industrielles et artisanales. Une partie de l'ancienne carrière (la partie Sud) est située sur le territoire de la commune de Grigny. Ce site est destiné à accueillir une zone d'activités économiques communautaire.

Enjeux

- ***L'insertion paysagère*** des bâtiments d'activités
- ***Le développement des activités agricoles*** dans la zone

Principes d'aménagement
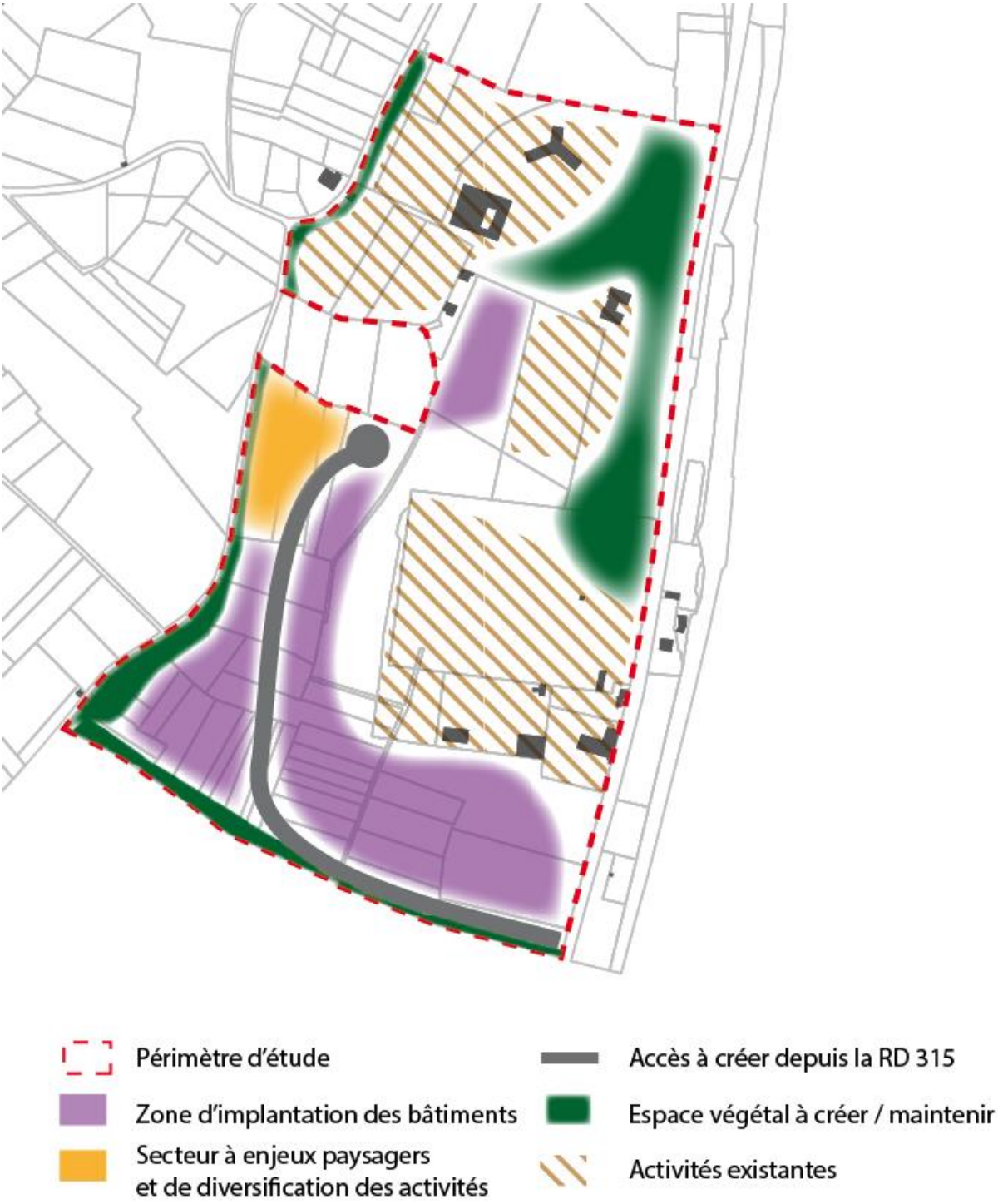
- Créer un accès depuis le RD 315
- Organiser l'implantation des bâtiments d'activités sur les plateformes de l'ancienne carrière
- Réserver un secteur pour l'implantation de bâtiments à usage agricole
- Assurer l'intégration paysagère des bâtiments en limitant leur hauteur
- Créer une frange végétalisée au Sud du secteur
- Maintenir les espaces boisés sur le site